



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***20016323***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

16 JAN. 2020

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **440 371 387****Nom**(en entier) : **ROCHESTER GAUGES INTERNATIONAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Lavoisier 6, 1300 WAVRE****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire**

L'assemblée générale extraordinaire décide de désigner un commissaire pour le contrôle des comptes statutaires. Elle appelle à cette fonction la SC SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises, Da Vincilaan 9 – B. E.6 à 1935 Zaventem (agrément B00023).

La SC SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises désigne, en qualité de représentant permanent, Monsieur Christian Schmetz (agrément A02370).

Le montant des émoluments annuels du commissaire est fixé à 17.500 EUR. Ces émoluments sont indexés au 1er janvier de chaque année et pour la première fois, au 1er janvier 2020

Conformément au code des sociétés belge, le mandat est accordé pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020

Lionel PIERRE
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).